

Les Tacots de Venizy

Course de caisses à savon



17 septembre 2023



Règlement

Les Tacots de Venizy se veulent être une partie de plaisir et d'amusement, sans prise de tête...

Programme de la journée :

9h à 10h : Accueil des équipes, validation des inscriptions et contrôle technique

10h à 12h : Essais

12h à 17h30 : Course des Tacots de Venizy

Seules les caisses à savon qui respectent ce règlement peuvent être chronométrées. Le directeur de course et la direction de course sont les seuls habilités à autoriser la participation d'un véhicule à une course de caisses à savon.

Catégories :

Monoplace : Adulte et à partir de 12 ans (autorisation parentale requise pour les mineurs)

On considère l'âge en fonction de la date anniversaire du participant à la date de la course.

Les mineurs participants doivent être accompagnés d'un adulte.

Véhicule :

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues sans moteur sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course comme moteur électrique, ressorts, pédales, manivelles ou autres sources d'énergie sont strictement interdits.

Caractéristiques techniques :

Dispositif de freinage : les freins sont obligatoires et doivent agir sur deux roues simultanément.

Le système de direction doit transmettre chaque mouvement aux roues avec un minimum de jeu.

Le plancher doit être complet pour ne pas mettre de pied sur la route lors de la descente.

La conception de la caisse doit permettre au pilote de s'extraire rapidement.

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs.

Un arceau de sécurité pour protéger la tête lors d'un retournement est obligatoire.

Le siège doit être solidement fixé au châssis sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

Les lests sont strictement interdits.

Si la caisse est munie d'un pare-brise le casque du pilote ne doit jamais pouvoir le toucher. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne se brise pas, les bords doivent être protégés.

Les gants de cyclistes et en laine sont déconseillés.

Prévoir un emplacement pour le numéro de course qui sera remis par l'organisateur (carré de 30 cm)

Sécurité des pilotes :

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est sécurisé par des ballots de paille et barrières. Des commissaires seront disposés dans les endroits dangereux et stratégiques en liaison permanente avec l'organisateur.

Le port du casque est obligatoire ainsi que le port de gants, de chaussures fermées, et de vêtements longs (pantalons longs et manches longues)

Les gants de cyclistes et en laine sont déconseillés.

Les participants s'engagent à se comporter en fair-play, dans un esprit convivial et bon enfant.

Ils s'engagent également à adopter un comportement sécuritaire, notamment pour la conduite de leur engin et à se conformer aux instructions des commissaires de course.

Chaque équipage est constitué d'un pilote et de deux pousseurs maximum (le cas échéant, des pousseurs volontaires seront disponibles au départ.

Remorquage :

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Prévoir des sangles 1.5m à 3m pour le remorquage avec mousquetons

Publicité :

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse ni présenter de caractère politique ou religieux.

Déroulement d'une course :

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Déguisements :

Les participants peuvent se déguiser et cela est même recommandé.

Contrôle technique :

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera réalisée par l'organisateur avant le départ des courses. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

Inscriptions :

Pour valider son inscription il faut :

Avoir une autorisation parentale pour les moins de 18 ans (voir bulletin d'inscription).

Disposer d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation à votre assureur).

Joindre le bulletin d'inscription complété correctement.

Joindre le règlement de 20 € par véhicule.

Clôture des inscriptions le dimanche 20 Août

L'association décline toute responsabilité concernant le vol, la casse, ou incident au cours des descentes.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des éléments cités.

Droit à l'image :

Les participants autorisent les organisateurs à photographier, filmer ou reproduire les images sur supports comme presse écrite, CD, papier, site internet de la course, sans avoir droit à compensation.

Bulletin d'inscription

Il est convenu d'un contrat d'engagement pour la course de caisses à savon, organisée par l'association « Les Amis du Clocher et du Patrimoine de Venizy »

Mr/Mme.....Prénom.....

Demeurant à..... CP/Ville.....

Téléphone.....Mail

J'ai conscience que la participation à cet événement est susceptible d'engendrer des risques liés à notre intégrité physique ainsi qu'à celle des autres participants ou visiteurs, j'ai choisi volontairement et librement de les assumer.

Je décharge et libère totalement et d'une manière indéterminée l'association.

Je m'engage à respecter le règlement concernant la fabrication du véhicule ainsi que celui du déroulement de la course.

J'ai connaissance du fait que l'assurance de l'association ne me couvre pas pour les risques et blessures, dégradations ou autres, pour cela je certifie sur l'honneur posséder une responsabilité civile (fournir une attestation d'assurance).

J'ai lu attentivement toutes les clauses du règlement de course et du présent bulletin d'inscription, **que je signe en connaissance de cause.**

Participation de 20 € par véhicule.

Autorisation parentale pour un mineur : 12 ans minimum

Je soussigné(e) Mr/Mme.....

Représentant(e) légal(e) deautorise mon enfant à participer

à la course de caisses à savon duà Venizy.

Je déclare être en possession d'une responsabilité civile pour l'enfant.

*notez mention « lu et approuvé » avec votre signature.

.....

Fait leà.....

Signature

Renseignements complémentaires au : 03 86 35 26 09 et le 06 77 40 31 92